

## DECISION DU VICE-PRESIDENT N° 2024.368b

### OBJET

#### **E.H.P.A.D. du C.C.A.S.**

Convention d'interventions passée avec Madame Caroline LAUVERJAT-JULIEN, diététicienne (Annule et remplace la précédente décision n° 2024.368)

Le Vice-Président du C.C.A.S. de RODEZ,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R.123-21 et R.123-22, permettant au Président ou au Vice-Président d'agir sur délégation du Conseil d'Administration, par voie de décisions, dans certaines matières,

Vu la délibération n° 2020.038 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 29 juillet 2020 déléguant au Président ou au Vice-Président la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code de l'Action Sociale et des Familles ci-dessus rappelés,

Vu le budget de l'exercice 2024,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer, avec Madame Caroline LAUVERJAT-JULIEN, lieu-dit Les Ségures, 12100 COMPREGNAC, une convention d'intervention et de suivi en diététique auprès des résidents des E.H.P.A.D. du C.C.A.S. de Rodez.

Cette convention est conclue pour une durée ferme de douze mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Ces interventions s'effectuent sous la forme de prestations hebdomadaires d'une durée de 3 heures (jours et horaires variables selon les semaines).

Chaque prestation hebdomadaire sera facturée 162 € TTC.

Une facturation sera établie mensuellement.

Les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice 2024, au compte 6213 - personnel médical et paramédical.

**Article 2 :** La Directrice du C.C.A.S. est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président certifie exécutoire la présente décision,  
Envoyée par voie dématérialisée en Préfecture, le  
Publiée, le

Le Président du C.C.A.S.,  
Pour le Président et par délégation :  
La Directrice du C.C.A.S.,

Anne ASSIER

Fait à RODEZ, le 29 février 2024

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Francis FOURNIE



VILLE de RODEZ  
CCAS

CONVENTION  
D'INTERVENTIONS

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, pour :

- L'EHPAD COMBAREL, 9 place Jean Paul Salvan, 12000 RODEZ,
- L'EHPAD SAINT CYRICE, 9 place de l'église du Sacré Cœur, 12000 RODEZ,
- L'EHPAD BON ACCUEIL, 16 rue Planard, 12000 RODEZ,

représentés par Monsieur Francis FOURNIE, en sa qualité de Vice-Président du C.C.A.S.,  
établissement gestionnaire,

d'une part,

Et

Madame Caroline LAUVERJAT-JULIEN, diététicienne, Les Ségures, 12100 COMPREGNAC,

d'autre part.

-----  
IL EST CONVENU CE QUI SUIT

**Objectifs de l'intervenant(e)**

- Elaboration des menus,
- Application des recommandations du PNNS et du GEMRCN,
- Mise en place de démarches de soins diététiques,
- Mise en place du protocole (définition et suivi) de dépistage de la dénutrition et stratégie de renutrition,
- Formations pour les agents.

**Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée ferme de douze mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2024.

**Conditions d'intervention**

Les interventions s'effectueront sous la forme de prestations hebdomadaires d'une durée de 3 heures (jours et horaires variables selon les semaines), de 10h à 13h ou de 13h30 à 16h30.

**Résiliation de la convention**

Il pourra être mis fin à ces interventions, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un mois.

**Modalités financières**

Le coût de chaque prestation hebdomadaire sera de 162,00 € TTC.

Une facturation devra être établie mensuellement.

Son paiement se fera par mandat administratif.

Fait à RODEZ, le **29 FEV. 2024**

Le Vice-Président du C.C.A.S.  
Francis FOURNIE

Fait à RODEZ, le **29/02/24**

Madame Caroline LAUVERJAT-JULIEN  
Diététicienne

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Décision n°2024.368b : EHPAD du CCAS - Convention d'interventions

Objet de l'acte : passée avec Madame Caroline LAUVERJAT-JULIEN, diététicienne (Annule et remplace la précédente décision n°2024.368)

.....

Date de décision: 29/02/2024

Date de réception de l'accusé 01/03/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEC2024368b

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20240229-DEC2024368b-AU

.....

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DEC2024.368b.pdf ( 99\_AU-012-261201073-20240229-DEC2024368B-AU-1-1\_1.pdf )

Annexe : DEC2024.368b Convention d'interventions.pdf ( 99\_AU-012-261201073-20240229-DEC2024368B-AU-1-1\_2.pdf )

convention d'interventions